

Dans son discours d'ouverture, le directeur général mentionne des mesures concrètes qui méritent d'être retenues. Il s'agit particulièrement de l'institutionnalisation de la coopération inter-agences, de la programmation coordonnée du PNUD, du FNUAP (Fonds des Nations unies pour les activités en matière de populations), de l'UNICEF et du PAM, et de la préparation de revues annuelles par les coordonnateurs résidents. J'attire également l'attention des délégations présentes sur la décision du Comité administratif sur la coordination d'encourager la pratique de réunions périodiques du coordonnateur résident et des représentants des agences.

N'y a-t-il pas lieu, pour rester dans la logique de ces vues, de proposer qu'un pas de plus soit fait dans la même direction ? Il faut bien sûr éviter l'excès de formalités et la bureaucratisation du processus et garder une certaine souplesse. Il faut également tenir compte de la situation particulière de chaque pays. Mais il serait sans doute pertinent d'accorder un statut officiel à ces réunions et d'en reconnaître l'existence comme moyens de coordination valables en leur donnant un statut permanent peut-être sous le titre de « Comités de coordination ». Ces comités seraient composés du personnel local et international participant déjà aux réunions et auraient pour objectif de coordonner les activités en cours ou prévues dans le but d'éviter le double-emploi et de travailler avec plus d'efficacité.

Je me permets d'ajouter, qu'il serait fort utile pour tous les membres de cette commission de recevoir dès que possible un exemplaire de la synthèse des rapports rédigés sur ce sujet par les coordonnateurs résidents qui est mentionnée au paragraphe 61 de l'annexe du document A/38/276.

L'harmonisation

Pour ce qui est de l'exécution elle-même des projets et programmes, nous réitérons notre appui en faveur d'une intégration des bureaux extérieurs et d'une harmonisation des procédures en vue d'une réduction des coûts administratifs et d'une plus grande efficacité et unité d'action sur le terrain. Comme nous l'avons déclaré à Genève, à la session d'été de l'ECOSOC, nous regrettons que le rapport détaillé qui nous y a été présenté n'accorde pas davantage d'attention à cette question qui nous paraît d'une importance certaine. Il nous paraît nécessaire qu'à l'avenir le rapport annuel sur les activités opérationnelles comprenne un rapport de progrès sur cette question précise. C'est donc avec satisfaction que nous avons appris qu'une revue à ce sujet avait été entreprise et nous appuyons le directeur général à cet effet. Le but principal est de faire en sorte que les différences de pratiques entre les agences ne constituent pas une entrave au processus de programmation.

L'évaluation

Nous nous réjouissons que la revue détaillée souligne le besoin de meilleurs systèmes d'évaluation. Nous endossons les commentaires du directeur général au sujet de l'apport d'un tel outil pour une meilleure utilisation des ressources et au sujet du rôle et des responsabilités des organes décisionnels compétents. Il importe toutefois d'être conscients que cela comporte certaines difficultés pour le PNUD, étant donné le grand nombre d'organisations et d'agences avec lesquelles il doit composer.

Le rôle du directeur général

Nous réitérons notre appui au directeur général et nous l'encourageons à accomplir pleinement son mandat, tant en ce qui concerne le leadership qu'il doit donner aux diverses composantes du système des Nations unies responsables du développement et de la coopération économique internationale que dans la